



Dimanche 26 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 8h30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : LIONEL JEAN - MARIE FRANCE JURBERT - SARAH CHAUZEIX - MAXIME BOYER - CHRISTINE AIGUEPERSE - NATHALIE GUBERT - ANDRE VONTRAT.

A l'unanimité, NATHALIE GUBERT est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2022**

A été rattachée une délibération concernant la DETR pour les travaux au village de Laval.
Approuvé à l'unanimité.

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Au 24 mars 2023 : la trésorerie de la commune s'élève à 155 121 euros.

- **Achat par la Commune des 14 parts de la Safer détenues dans le Groupement Forestier de Soult au prix global de 1€**

M. Le Maire rappelle que la Safer ne peut légalement stocker du foncier ou des parts. Il est donc proposé la vente d'un reliquat de 14 parts de la Safer à la Commune. Le conseil à l'unanimité décide l'acquisition des 14 parts de la Safer au prix global de 1€. Confie la réalisation de cet achat à Maître RIVIERE, Notaire à ST PRIVAT. Les frais seront payés par la Commune. Donne tous les pouvoirs à M. le Maire en vue de signer l'acte.

La Safer ne disposera plus d'aucune part dans le Groupement Forestier de Soult.

- **Bouclier énergétique-groupement de commandes-convention**

M. Le maire rappelle au conseil municipal la démarche « Corrèze bouclier énergétique » déployée par le Département de la Corrèze. Ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes et en assurera la coordination. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et accorde tous les pouvoirs à M. Le maire en vue de signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les prestations liées à la production d'énergies renouvelables (ENR)

-Virements de crédits budget communal 2023

M.le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du BP2023 étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après

Diminution 23/231 -23000€

Augmentation 21/2131 +23000€

Le conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

- Compte administratif 2022 Services des Eaux

Section Fonctionnement : résultat excédentaire de 6 652,03 €

Section Investissement : résultat excédentaire de 43 133,81 €.

Les excédents seront reportés sur le budget primitif 2023. Ils participeront au financement des travaux d'interconnexion à venir.

Approuvé à l'unanimité.

- Compte administratif 2022 budget principal

Section Fonctionnement : résultat excédentaire de 207 896,40 €. 156 754,12 € seront transférés vers la section Investissement du budget 2023 et 51 142,28 € seront reportés sur la section de Fonctionnement du budget 2023.

Section Investissement : résultat déficitaire de 75 603,12 € dû à des retards dans le versement de subventions (notamment la DETR).

Approuvé à l'unanimité.

- Budget Primitif 2023 Service des Eaux

Section Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 51 311,84 €.

Section Investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 60 469 €.

Les principales dépenses seront le citernage et la pompe d'Ensagnac.

Approuvé à l'unanimité.

- Budget principal 2023

Section Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 363 126,28 €.

Section Investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 294 611,12 €.

Approuvé à l'unanimité.

- Vote des taxes

Pas d'augmentation des taxes en 2023 (foncier bâti et non bâti).

Approuvé à l'unanimité.

- Subventions 2023

16 295 € seront consacrés aux versements de subventions : 14 695€ pour la subvention d'équilibre destinée au budget de l'Eau et 1 600€ de subventions destinées à diverses associations.

Approuvé à l'unanimité.

- **Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE pour 2023**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose la charge sur le budget communal de la participation à hauteur de 496.39 € au profit du budget de la FDEE19.

Approuvé à l'unanimité.

- **Arrêté d'extinction de l'éclairage public**

Compte tenu de l'inflation et plus précisément de l'augmentation des tarifs de l'électricité, Monsieur le Maire propose de procéder à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures.

Approuvé à l'unanimité.

- **Projet de contractualisation départementale 2023-2025 - Aides aux communes**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de passer un contrat avec le Département afin de prévoir les travaux à effectuer sur la commune jusqu'en 2025 et de prévoir les subventions correspondantes versées par le Département à la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

- **Emploi saisonnier période estivale 2023**

Comme l'an passé, il est proposé de recruter, durant 1 ou 2 mois, un jeune de la commune dans le cadre d'un emploi saisonnier pour venir en appui au cantonnier (tonte, débroussaillage notamment).

A ce jour, une seule candidature est parvenue à la mairie.

Il est proposé, dans un premier temps, de recruter le jeune qui a postulé pour le mois de juillet 2023 (30h semaine).

Le Conseil municipal délibérera ultérieurement pour le mois de septembre 2023.

Approuvé à la majorité, 1 contre.

- **Transfert à la Commune d'un bien de section situé au village de Chaumeil**

Les biens de section ont été créés il y a plusieurs siècles, ils bénéficient d'un statut particulier. Leur existence est aujourd'hui très encadrée.

Une loi du 27 mai 2013 est venue simplifier les procédures permettant de régulariser ces biens de section qui sont à l'état d'abandon.

Il est précisé que la plupart des biens de section situés sur la commune ont vu leur situation régularisée (gestion par le groupement forestier de soult ou par la RNR).

Ce bien de section se compose de 2 parcelles d'une surface totale de 1HA 18A 90CA.

Au vu de la nouvelle réglementation, ces parcelles devront être transférées à la Commune dans la mesure où aucune des autres solutions prévues par la loi n'est possible et pour permettre un accompagnement par l'ONF.

Monsieur le Maire propose de transmettre un courrier à l'attention des habitants du village de Chaumeil afin de les informer et de solliciter Monsieur le Préfet pour procéder à ce transfert.

- Renouvellement de 2 contrats de location

Monsieur le Maire propose le renouvellement de 2 contrats de location pour une durée d'un an.
Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- organisation du repas des aînés du 2 avril 2023
- remerciements
- Pâques 2023.

Levée de séance à 12h30.

Le Maire
Lionel JEAN



La secrétaire de séance
Nathalie GUBERT
ABSENTE EXCUSEE

Maxime BOYER

ABSENT EXCUSE

Marie France JURBERT

Sarah CHAUZEIX

André VONTRAT

Christine AIGUEPERSE